

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 04/2018
<b>Dioxyde de carbone</b>		<b>MTG018A</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Dioxyde de carbone
Description chimique	Dioxyde de carbone
N° CAS	124-38-9
N° CE	204-696-9
N° Index	--
N° d'enregistrement	Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement
Formule chimique	CO <sub>2</sub>

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industrielles et professionnelles Gaz de test ou d'étalonnage, gaz de purge, de dilution, d'inertage Gaz de protection pour procédés de soudage Utilisation dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques Utilisation en laboratoire Applications alimentaires Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	Utilisation grand public déconseillée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
Téléphone	+41 (0) 26 676 94 94
Adresse e-mail	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 2/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 04/2018
<b>Dioxyde de carbone</b>		<b>MTG018A</b>

**Dangers physiques**

Gaz sous pression : Gaz liquéfié

H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Pictogrammes de danger**



GHS04

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**Conseils de prudence**

P410+P403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

## 2.3. Autres dangers

Asphyxiant à forte concentration

Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid

A forte concentrations, le CO<sub>2</sub> provoque rapidement une déficience circulatoire. Les symptômes sont des maux de tête, des nausées et des vomissements, qui peuvent conduire à la perte de connaissance

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Dioxyde de carbone	(N° CAS) 124-38-9 (N° CE) 204-696-9 (N° index) --- (N° d'enregistrement) --	<= 100%	Press. Gas (Liq.), H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

### 3.2. Mélanges

Non déterminé

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 3/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 04/2018
<b>Dioxyde de carbone</b>		<b>MTG018A</b>

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec la peau</b>	Laver au savon avec une grande quantité d'eau En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin
<b>En cas d'ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie

De faibles concentrations de dioxyde de carbone entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête

Se reporter à la section 11

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Risques spécifiques</b>	L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Aucun

##### 5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

**Dioxyde de carbone**
**MTG018A**
**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**
**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Evacuer le personnel vers un endroit sûr  
 Equipements de protection individuels, voir section 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Essayer d'arrêter la fuite

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ventiler la zone  
 Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pour les précautions, voir la section 2.2

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré  
 Contenu sous pression

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

-

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Dioxyde de carbone	124-38-9	VME	5000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			9000 mg/m <sup>3</sup>	

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 5/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 04/2018
<b>Dioxyde de carbone</b>		<b>MTG018A</b>

		VLE	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs de CO<sub>2</sub> doivent être utilisés lorsque du CO<sub>2</sub> est susceptible d'être relâché

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales ou étanches lors du transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert.  
Norme EN 166

#### Protection de la peau

Manipuler avec des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive

##### **Contact total**

Matériel: caoutchouc butyle  
épaisseur minimum: 0,3 mm  
délai de rupture: 480 min

##### **Contact par éclaboussures**

Matériel: Chloroprène  
épaisseur minimum: 0,6 mm  
délai de rupture: 30 min

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le **fournisseur des gants homologués CE**

#### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type AXBEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU)

### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

**Dioxyde de carbone**
**MTG018A**

• <b>État physique à 20°C / 101.3kPa</b>	Gaz
• <b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	-78.5°C (Sublimation)
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée non disponible
<b>Limites d'explosivité</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	57.3 bar
<b>Pression de vapeur [50°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	0.82
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	1.52
<b>Hydrosolubilité</b>	1.7 g/l
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	0.83
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Masse molaire</b>	44 g/mol
<b>Température critique [°C]</b>	30°C
<b>Densité de vapeur relative</b>	Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 7/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 04/2018
<b>Dioxyde de carbone</b>		<b>MTG018A</b>

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible

### **10.4. Conditions à éviter**

Donnée non disponible

### **10.5. Matières incompatibles**

Donnée non disponible

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Contrairement aux matières seulement asphyxiantes, le dioxyde de carbone peut causer la mort, même quand la teneur en oxygène est normale (20-21%). Il a été constaté qu'à une teneur de 5%, le CO <sub>2</sub> peut conduire à une augmentation de la toxicité d'autres gaz (CO, NO <sub>2</sub> ). Il a été démontré que le CO <sub>2</sub> augmente la production de carboxyhémoglobine ou se fixe sur l'hémoglobine, probablement dû à des effets stimulants du CO <sub>2</sub> sur le système respiratoire et sur le système circulatoire
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Donnée non disponible
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Donnée non disponible
<b>Danger par inhalation</b>	Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

<b>Evaluation</b>	Donnée non disponible
-------------------	-----------------------

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 8/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 04/2018
<b>Dioxyde de carbone</b>		<b>MTG018A</b>

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Peut être rejeté dans l'atmosphère dans un endroit bien aéré Eviter de rejeter de grandes quantités Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
<b>Emballages contaminés</b>	Eliminer comme produit non utilisé Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires
<b>Code OMoD</b>	16 05 04 Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1013	1013	1013

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Dioxyde de carbone	Carbon dioxide	Carbon dioxide

**Dioxyde de carbone**
**MTG018A**
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Etiquetage


 ADR/RID  
 IMDG  
 IATA

2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

**14.4. Groupe d'emballage**

 ADR/RID  
 IMDG  
 IATA

Non déterminé

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID	Non
IMDG	Non
ICAO-TI / IATA-DGR	Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Indications de changement</b>	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
----------------------------------	--

<b>Abréviations et acronymes</b>	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
----------------------------------	---

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 04/2018
<b>Dioxyde de carbone</b>		<b>MTG018A</b>

CAS :	Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)
CLP :	Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.
CSA :	Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique
EIGA :	European Industrial Gases Association
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
EPI :	Equipements de protection individuelle
EN :	European Norm -Norme Européenne
ETA :	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA :	International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
IMDG Code :	International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistent, Bioaccumulable et Toxique.
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable.

### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

#### Conseils de prudence

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

#### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs  
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide